



Bulletin d'inscription

Stage : « L'accompagnement du changement et du deuil »

Prix du stage : 200€ (acompte de 50 euros demandé à l'inscription)

horaires : accueil le samedi entre 9h et 9h15, début du stage à 9h15 jusqu'à 18h, et le dimanche de 9h à 17h30.

Déroulement du stage : Un livret vous sera remis (protocoles compris) afin de limiter la prise de notes.

Animatrice : Emmanuelle Hermen, kinésiologue et formatrice [0622862191]
emmanuelle.hermen@gmail.com ;

Vous trouverez toutes les dates, lieux et programmes de stage sur le site internet :

www.esprit-koream.fr

Intitulé du stage

L'accompagnement du changement et du deuil

Date du stage :

Lieu du stage :

Auberge Yves Robert, 20 esplanade Nathalie Sarraute, 75018 PARIS

Académie Lumin'et'sens, 20 avenue Jean Jaurès, 78580 Maule

Nom, prénom : Date de naissance :

Adresse :

.....

N° tel : (Portable)..... (Fixe)

Profession :

Adresse mail :@.....

Merci de bien vouloir joindre à ce bulletin le **contrat** ci-joint rempli et signé et un **chèque** de réservation de 50 euros (remboursable en cas d'annulation) à l'ordre d'**Emmanuelle Hermen**,
Et à l'adresse suivante : **15 rue Charles Meunier, 77210 AVON**

Programme de Formation

« Accompagnement du changement et du deuil »

Faire le deuil des événements passés et investir son potentiel dans les situations nouvelles

Public concerné

Cette formation est destinée à toute personne désirant accompagner ou opérer un changement (souvent doublé d'un deuil), tous domaines confondus : management, éducation, transmission...

Lieu

cf. contrat de formation.

Durée du stage

La durée de stage est de 2 jours , la date sera définie sur le contrat de formation professionnel individuel.

Participation

200 euros

Objectifs

- Accompagner les changements concernant la vie professionnelle (changement de poste, reconversion, licenciement, promotion...).
- Accompagner les changements concernant la vie privée (déménagement, perte d'un proche, divorce, problème de santé...).
- Acquérir des outils permettant de contacter et d'investir tout son potentiel dans les situations nouvelles.

Moyens pédagogiques

- Exercices pratiques : application de protocoles.
- Un support pédagogique complet expose clairement le contenu du programme délivré.
- Questionnaire à remplir.

Nombre de participants

Limité à 14

Programme

1er jour : Les changements que nous traversons tous de la naissance à la mort.
Comment évoluer et s'adapter aux situations nouvelles.

2ème jour : Les étapes du deuil.
Faciliter la libération émotionnelle.
Libérer son potentiel : investir les situations nouvelles.

Contrat de formation professionnelle

(obligatoirement utilisé lorsque le bénéficiaire finance lui-même tout ou partie de sa formation : articles L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail)

Entre les soussignés :

Organisme de formation : Emmanuelle Hermen, 15 rue Charles Meunier, 77210 Avon

N° Siret...50378885300011.....

Déclaration d'activité n° : ...11770570077

Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire.....

Profession :

N° téléphone :

Mail :

est conclu un contrat de formation professionnelle entrant dans la catégorie « Actions de développement des capacités comportementales et relationnelles » prévue par l'article **articles L. 6313-1 du Code du Travail**.

Article I Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Accompagnement du changement et du deuil »

Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de développement des capacités comportementales et relationnelles **prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail**.

- Elle a pour objectif : d'accompagner les changements concernant la vie professionnelle (changement de poste, reconversion, licenciement, promotion...) ou la vie privée (déménagement, perte d'un proche, divorce...). Acquérir des outils permettant de contacter et d'investir tout son potentiel dans les situations nouvelles.

- Sa durée est fixée à : deux jours

- Programme de la formation : voir document ci-joint « Programme de formation »

- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation : une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session.

Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Pas de pré-requis.

Article IV Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu : du.....au.....soit au total 14h de formation (Samedi 9h à 13h et 14h30 à 18h et Lundi de 9h à 13h et de 14h30 à 17h15) à :

Auberge Yves Robert, 20 esplanade Nathalie Sarraute, 75018 PARIS

Académie Lumin'et'sens, 20 avenue Jean Jaurès, 78580 Maule

- Elle est organisée pour un effectif de 16 stagiaires maximum.

- Moyens pédagogiques et techniques : Un support pédagogique complet expose clairement le contenu du programme délivré.

- Modalités de contrôle de connaissances : Nous mettons en place une évaluation verbale du savoir faire des stagiaires au fur et à mesure des mises en pratique. Nous pratiquons une évaluation continue de l'acquisition des techniques avec commentaire à chaque exercice. Une feuille de présence par demi-journée constitue un justificatif d'exécution.

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont : Ingénieur, Formatrice, Kinésiologue. Diplômée de l'EPTP (Programme professionnel de Formation à l'ennéagramme).

Article V Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article VI Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à : 200 euros HT.

Coût unitaire : 100 Eur / jour x 2 Jours = 200 Eur HT

Total 200 eur HT

« Exonéré de TVA - article 261-4-4 du CGI

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 50 euros.

(Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

Le premier jour du stage

Article VII Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Emmanuelle Hermen devra rembourser au contractant les sommes indument perçues

- Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis

- Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire : Le premier versement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article VIII Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Créteil sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en triple exemplaire, A.....

....Le.....

Pour le stagiaire..... Pour l'organisme de formation
(nom et prénom du stagiaire)..... (nom du signataire)

Signature :